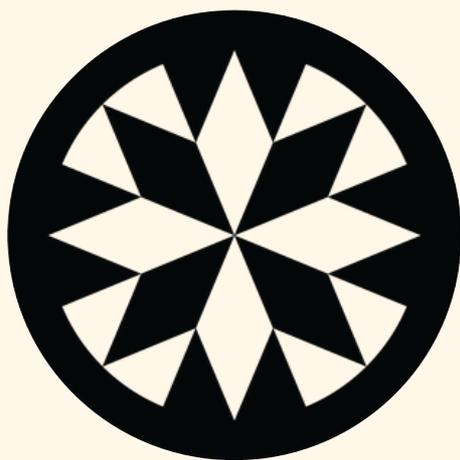


ASSEMBLEA di i ZITELLI

A GUIDA DI U PRUFESSORE



A vostra classe participa
à a 9a edizione di
l'Assemblea di i Zitelli chì
si svolgerà à l'Assemblea
di Corsica u 13 di ghjugu
di u 2024

Stu documentu presenta
a manifestazione
à traversu e diverse tappe
è porta precisazioni nantu
à u travagliu da fà in classe

TOUT SAVOIR SUR L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI

Les jeunes d'aujourd'hui qui sont les citoyens de demain, doivent s'initier aux bases de la démocratie. La Collectivité de Corse est tout naturellement portée à s'investir dans ce sens, et l'Assemblée de Corse est donc l'espace civique approprié pour cette "école de la citoyenneté" à l'échelle de la Corse.

Les thèmes de l'Assemblea di i Zitelli :

**La vie à l'école
au collège**

**Le bien-être, le
sport, les loisirs
et la santé**

**Environnement
et culture**

**Les citoyens
en Corse,
en Europe et
dans le monde**

**La Corse
que je veux
en 2050**



LA VIE À L'ÉCOLE / AU COLLÈGE

Comment imaginer le découpage d'une année scolaire idéale (rentrée des classes, horaires scolaires et périscolaires, périodes de vacances, répartition des matières dans la semaine, etc.), les interrelations entre élèves, avec les adultes de la communauté éducative, l'égalité entre les filles et les garçons ? Quelles sont les conditions indispensables pour que tout le monde se sente bien à l'école / au collège ? Que faut-il faire pour réussir et d'ailleurs, qu'est-ce que la réussite ?



LE BIEN-ÊTRE, LE SPORT, LES LOISIRS ET LA SANTÉ

Qu'est-ce que le bien-être ? Comment y parvient-on ? Qu'est-ce qui existe déjà en Corse ? Qu'est-ce qui n'existe pas encore mais que l'on pourrait développer ? Que peut-on faire pour que tout le monde puisse pratiquer des activités ? Qu'est-ce qu'être en bonne santé ? Comment fait-on pour être en bonne santé ?



ENVIRONNEMENT ET CULTURE

Est-ce que les êtres vivants et les humains en particulier, exercent une influence sur leur environnement ? En quoi nos actions peuvent-elles protéger la planète ou la détériorer ? Que peut-on faire pour préserver notre environnement ? Qu'est-ce que la culture ? Comment fait-on pour la partager, pour que tout le monde y ait accès ? De quoi avons-nous besoin pour nous cultiver ?



LES CITOYENS EN CORSE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Qu'est-ce qu'un citoyen corse, de l'Europe et du monde ? L'Europe : à quoi ça sert ? Comment s'enrichit-on de nos différences ? Qu'avons-nous à offrir aux autres et que pouvons-nous recevoir des autres ?



LA CORSE QUE JE VEUX EN 2050

Quelle est la société de nos rêves ? Comment se loge-t-on, comment se nourrit-on, comment se déplace-t-on, comment communique-t-on ? Comment peut-on être heureux ?

COMMENT CANDIDATER ?

Toutes les classes des établissements publics ou privés sous contrat, du CMI à la 5ème, peuvent se porter candidates.

Si vous souhaitez présenter la candidature de votre classe, vous pouvez l'adresser, après validation par le chef d'établissement, selon le cas, à l'inspection académique ou au rectorat.



L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS JUNIORS

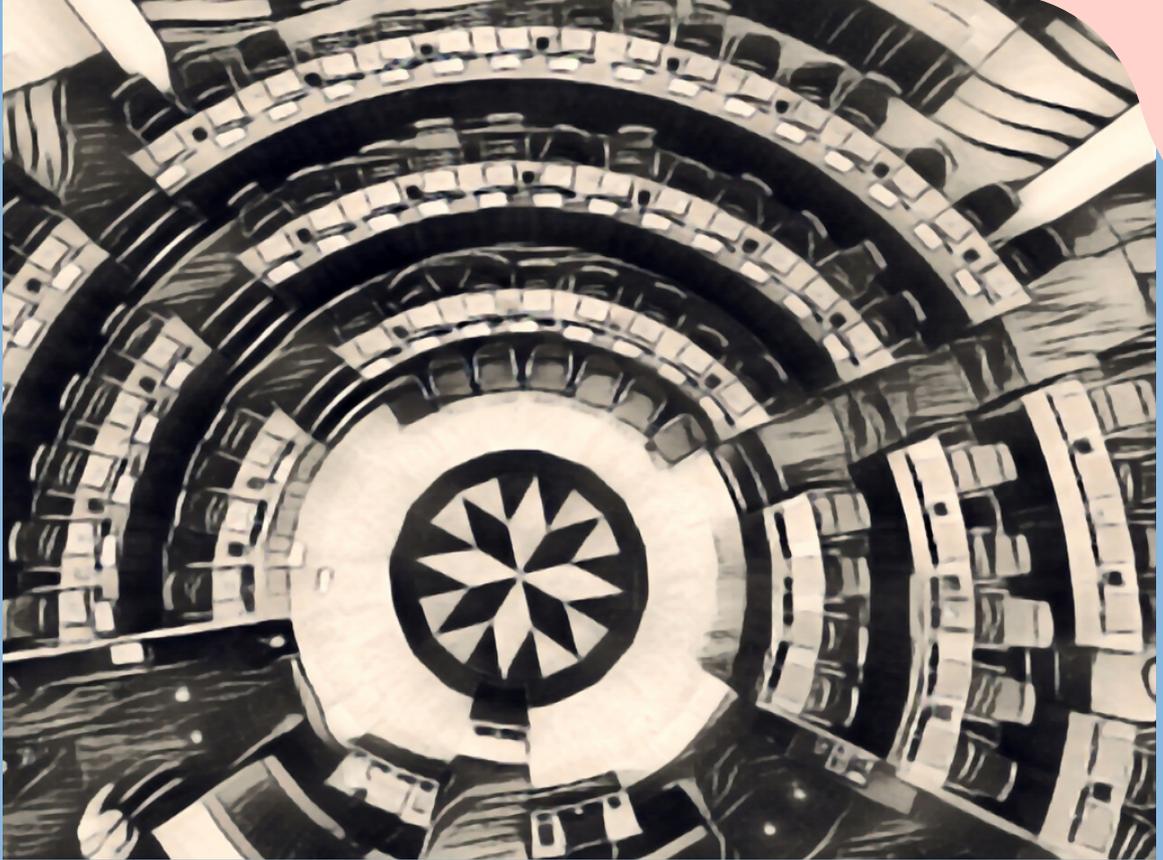
Les élèves sont sélectionnés sur la base du volontariat. Dans chaque classe retenue, deux délégués sont élus, respectivement de sexe masculin et féminin. Leur mandat est d'une année et n'est pas renouvelable.

L'élection des délégués juniors se fait en classe, entre la rentrée des vacances d'hiver et les vacances de printemps. La liste des délégués juniors à l'Assemblea di i Zitelli est visée par la Présidente de l'Assemblée de Corse et est constatée par arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse.

Chaque élève viendra assister à la séance de l'Assemblea di i Zitelli, accompagné de l'un de ses parents ou d'un membre de sa famille nommément autorisé par les parents.

Les enseignants peuvent solliciter en amont les élus référents afin qu'ils viennent rendre visite à la classe (voir liste des élus référents ci-après).

LES VISITES DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE



Les enseignants qui le souhaitent peuvent organiser une visite de l'Assemblée de Corse avec leur classe et s'adresser, pour cela, au Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse. Véronique Colonna (04 95 51 66 45).

✉ veronique.colonna@isula.corsica

☎ 04 95 51 66 45

🌐 www.isula.corsica/assemblea

La Collectivité de Corse prend en charge les frais de transport par le biais d'une subvention attribuée à l'établissement organisateur du déplacement.

Les visites étant nombreuses, nous vous conseillons de formuler votre demande le plus tôt possible.



COMMENT RÉDIGER UNE QUESTION ORALE ?

Les questions orales doivent être rédigées en corse et en français.

La question orale, posée à la Présidente de l'Assemblée de Corse ou au Président du Conseil exécutif, devra concerner un sujet d'actualité, ayant une implication dans la vie quotidienne et correspondant aux compétences de la Collectivité de Corse.

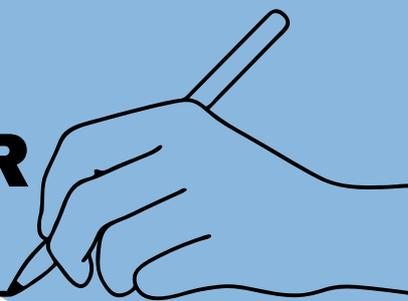
EXEMPLES

- Peut-on envisager un musée scolaire où seraient exposés les travaux des écoliers de toute la Corse ?
- pass voyage pour les enfants. L'assemblée de Corse va-t-elle prendre des dispositions pour étendre ce dispositif aux enfants et aux jeunes adultes ?
- Comment faire connaître aux jeunes les collections de nos musées ?
- L'Assemblée de Corse va-t-elle prendre des dispositions pour faciliter le tri sur nos sentiers de randonnée ?

Une question orale expose un problème et appelle une réponse précise. Elle se termine généralement par une formule type « Que comptez-vous faire pour résoudre ce problème ? » ou « Quelles solutions ou quelles décisions seront mises en œuvre ? »

L'auteur commence par l'adresse : « Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse » ou « Monsieur le Président du Conseil exécutif » et se termine par la formule « Je vous remercie ». Le temps de parole consacré à la question n'excède pas deux minutes.

COMMENT RÉDIGER UNE MOTION ?



Les motions peuvent être rédigées en corse ou en français.

Une motion est un texte formulé sur un sujet précis, soumis à l'Assemblée de Corse, et sur lequel celle-ci doit se prononcer et voter. Ex : motion lauréate de 2019 demandant à l'Assemblée de Corse de prendre toutes les mesures nécessaires pour former à la connaissance du handicap et favoriser des actions communes pour accepter et comprendre les différences.

SONT INDICQUÉS TOUT D'ABORD :



L'auteur de la motion (« motion déposée par... »)



Son objet

LE TEXTE COMPREND DEUX PARTIES :

1 Un préambule, consacré aux éléments justifiant et fondant la demande (les « considérants »). La rédaction est évidemment variable en fonction du sujet traité mais, dans la plupart des cas, ces considérants permettent d'exposer la problématique, le contexte et la justification de la motion.



La problématique générale, (pas plus de deux considérants de préférence)

Exemple : CONSIDERANT l'urgence de protéger la châtaigneraie corse d'un danger imminent, l'arrivée du cynips.



La situation actuelle, le contexte motivant la demande (de deux à quatre considérants).

- Exemple : CONSIDERANT qu'il n'existe aucun moyen de traitement curatif ou préventif suffisamment efficace pour ralentir la progression du cynips ou le contrôler une fois qu'il est présent.



Les éléments précis de la situation locale qui justifient la motion (deux considérants)

- Exemple : CONSIDERANT l'importance de notre châtaigneraie tant d'un point de vue agricole (filières castanéicole et porcine) que d'un point de vue culturel, patrimonial et environnemental (40.000 ha de châtaigniers).

2 Une seconde partie, dans laquelle sont énoncés les souhaits et demandes présentés par l'Assemblée aux autorités concernées (Gouvernement, Collectivités, Union Européenne, Autorités sportives, voire Collectivité de Corse elle-même...) exprimés par des verbes comme « demander » (« demande au Ministre de... ») et, si nécessaire, « mandater » le Président du Conseil exécutif pour saisir l'autorité.

Exemple : DEMANDE au Ministère de l'Agriculture de prendre immédiatement une mesure sanitaire d'interdiction des importations, et de l'accompagner en urgence d'une demande de dérogation auprès de la Communauté Européenne.

MANDATE le Conseil exécutif pour gérer ce dossier en lien avec les professionnels et les services concernés.

La motion doit être formulée de façon claire et précise pour être comprise par tout le monde.

LA REMISE DE VOS TRAVAUX

- Vous devez mettre en forme le texte de votre motion et de vos questions orales.
- Vous pouvez, pour vous aider, consulter les motions et questions déposées par les conseillers à l'Assemblée de Corse, accessibles en ligne sur le site isula.corsica/assemblea, rubrique Sessione.
- Vos travaux devront parvenir à votre Directeur Académique des Services de l'Education Nationale au plus tard la veille des vacances de printemps.

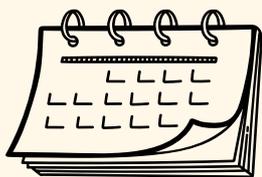
LA SÉLECTION DES QUESTIONS ET DES MOTIONS

Un jury, composé des membres désignés par la Présidente de l'Assemblée de Corse et par le Recteur d'Académie se réunit pour sélectionner :

- Cinq questions à la Présidente de l'Assemblée de Corse
- Cinq questions au Président du Conseil exécutif de Corse
- Cinq propositions de motions

Les cinq motions retenues sont envoyées à toutes les classes participantes pour que celles-ci en débattent et donnent leur avis à leur délégué junior sur celle qui leur paraît la meilleure.

LA SESSION DE L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI



Le 13 Juin 2024,
l'Assemblea di i Zitelli se réunira en séance plénière.

La journée se déroulera en deux temps :

- 1 Les délégués juniors seront regroupés en « commissions » où, sous la présidence des élus référents, seront discutées les motions retenues ;
- 2 La séance publique débutera par une allocution de la Présidente de l'Assemblée de Corse et du Président du Conseil exécutif de Corse, se poursuivra par la séance des questions orales posées alternativement au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse qui répondront ; les délégués juniors présenteront ensuite les motions retenues dans une intervention de cinq minutes lue à la tribune de l'Assemblée de Corse.
Enfin, les quatre motions feront l'objet d'un vote afin d'établir le palmarès définitif.

A la suite de l'Assemblea di i Zittelli, lors d'une séance à l'Assemblée de Corse, la motion lauréate pourra être reprise par un élu référent, qui la déposera, en son nom personnel ou au nom de l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse. Ce texte fera alors l'objet d'une procédure d'examen identique à toute autre motion.

LA VENUE DE LA CLASSE LAURÉATE



La classe dont la motion aura recueilli le plus grand nombre de suffrages sera invitée à assister au vote de l'Assemblée de Corse sur ce texte.



VOS ÉLUS RÉFÉRENTS

L'Assemblée de Corse a désigné lors de la séance du 29 juin 2023, parmi ses membres, des « référents » auxquels pourront s'adresser les enseignants et les délégués ; ces élus pourront également se rendre dans les établissements afin d'informer les participants.

Pour la 9^e édition, les élus référents sont :

- Cathy COGNETTI-TURCHINI, (suppléante : Santa DUVAL)
- Françoise CAMPANA, (suppléante : Paola MOSCA)
- Véronique PIETRI, (suppléante : MARie-Claude BRANCA)
- Saveriu LUCIANI, (suppléante : Julia TIBERI)
- Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

CONTACTS : nicolas.ogno@isula.corsica
<https://isula.corsica/azitelli>

